

moins heureuses, c'était une nécessité d'avoir des agens pour recueillir ces différens tributs, et le malheur de l'état voulut qu'on les allât chercher en Italie, où l'art de pressurer les peuples avait déjà fait des progrès immenses.

Ces financiers, connus sous le nom de *lombards*, ne tardèrent pas à montrer un génie fertile en inventions frauduleuses. On essaya cent fois inutilement de mettre un frein à leur insatiable cupidité. Un abus réprimé se trouvait à l'instant remplacé par un abus d'un autre genre. Si l'autorité poursuivait quelquefois avec rigueur ces odieux brigands, ils trouvaient un appui certain dans des hommes puissans dont ils avaient acheté le crédit. A la fin cependant le désordre fut poussé si loin, qu'aucune protection ne les put sauver. On confisqua les avances ruineuses que ces pernicieux étrangers avaient faites au gouvernement et aux particuliers; on les dépouilla des immenses trésors qu'ils avaient entassés, et ils furent bannis du royaume, où jamais ils n'auraient dû être admis. Après leur expulsion, les états-généraux, qui ordonnaient les subsides, se chargèrent d'en faire la levée; et cet arrangement continua jusqu'à Charles VII, qui le premier se permit d'établir un impôt sans le consentement de la nation, et qui s'appropriâ le droit de les faire tous percevoir par ses délégués.

Sous le règne de Louis XII, le revenu public, qui s'était accru par degrés, fut porté à 7,650,000

livres. Le marc d'argent valait alors onze livres, et le marc d'or cent trente. Cette somme représentait trente-six de nos millions actuels.

A la mort de François I^{er}, le fisc recevait 15,750,000 livres, à quinze francs le marc d'argent, et à cent soixante-cinq le marc d'or: c'était cinquante-six de nos millions. Sur cette somme il fallait prélever 60,416 livres 3 sous 4 deniers pour les rentes perpétuelles créées par ce prince, et qui, au denier douze, représentaient un capital de 725,000 livres: c'était une innovation. Ce n'est pas que quelques-uns de ses prédécesseurs n'eussent connu la funeste ressource des emprunts; mais c'était toujours sous la caution de leurs agens, et l'état n'était jamais engagé.

Quarante ans de guerres civiles, de fanatisme, de déprédations, de crimes et d'anarchie, plongèrent les finances du royaume dans un désordre dont il n'y avait qu'un Sully qui pût les tirer. Ce ministre économe, éclairé, vertueux, appliqué, courageux, éteignit pour sept millions de rentes, diminua les impositions de trois millions, et laissa à l'état vingt-six millions, grevés seulement de 6,025,666 livres 2 sous 6 deniers de rente. Toutes charges déduites, il entra donc vingt millions dans le trésor royal: 15,500,000 livres suffisaient pour les dépenses publiques, et les réserves étaient de 4,500,000 livres. L'argent valait alors 22 livres le marc.

La retraite forcée de ce grand homme, après la fin tragique du meilleur des rois, fut une calamité qu'il faut déplorer encore. La cour s'abandonna d'abord à des profusions qui n'avaient point d'exemples dans la monarchie; et les ministres formèrent dans la suite des entreprises que les forces de la nation ne comportaient pas. Ce double principe d'une confusion certaine ruina de nouveau le fisc. En 1661, les impositions montèrent à 84,222,096 livres; mais les dettes absorbaient 52,377,172 livres. Il ne restait par conséquent pour les dépenses publiques que 31,844,924 livres, somme évidemment insuffisante pour les besoins de l'état. Telle était la situation des finances lorsque l'administration en fut confiée à Colbert.

Ce ministre, dont le nom est devenu si fameux chez toutes les nations, porta en 1683, qui fut la dernière année de sa vie, les revenus du monarque qu'il servait à 116,875,476 livres. Les charges ne montaient qu'à 23,575,274 livres. Il entra par conséquent dans les coffres du roi 93,498,202 livres. L'argent valait alors 28 livres 10 sous 10 deniers le marc. On est réduit à regretter que la funeste passion de Louis XIV pour la guerre, que son goût désordonné pour toutes les dépenses qui avaient de l'éclat, aient privé la France d'une partie des avantages qu'elle pouvait se promettre d'un si grand administrateur.

Après la mort de Colbert, les affaires retom-

bèrent dans le chaos d'où son application et ses talens les avaient fait sortir. La France jeta encore quelque éclat au-dehors; mais le dépérissement de son intérieur devenait tous les jours plus grand. Les finances, administrées sans ordre et sans principes, furent la proie d'une foule de traitans avides. Ils se rendirent nécessaires par leurs brigandages mêmes, et parvinrent à donner la loi au gouvernement. La confusion, l'usure, les mutations continuelles dans les monnaies, les réductions forcées d'intérêt, les aliénations du domaine et des impositions, des engagements impossibles à tenir, la création des rentes et des charges, les privilèges, les exemptions de toute espèce, cent maux plus ruineux les uns que les autres furent la suite déplorable et inévitable des mauvaises administrations qui se succédèrent presque sans interruption.

Le discrédit devint bientôt universel. Les banqueroutes se multiplièrent; l'argent disparut; le commerce fut anéanti; les consommations diminuèrent; on négligea la culture des terres; les ouvriers passèrent chez l'étranger; le peuple n'eut ni nourriture, ni vêtement; la noblesse fit la guerre sans appointement, et engagea ses possessions; tous les ordres de l'état, accablés sous le poids des taxes, manquaient du nécessaire; les effets royaux étaient dans l'avalissement: les contrats sur l'Hôtel-de-ville ne se vendaient que la moitié de leur valeur, et les papiers moins privi-

légiés perdaient infiniment davantage. Louis XIV, sur la fin de ses jours, eut un besoin pressant de huit millions; il fut obligé de les acheter par trente-deux millions de rescriptions : c'était emprunter à quatre cents pour cent.

Une usure si criante ne révoltait pas. L'état avait, il est vrai, 115,389,074 livres de revenu; mais les charges en emportaient 82,859,504 livres, et il ne restait pour les dépenses du gouvernement que 32,529,570 livres, à 30 liv. 10 sous 6 deniers le marc; encore tous ces fonds étaient-ils consommés d'avance pour plus de trois années.

Tel était le désordre des affaires lorsque le 1^{er} septembre 1715 le duc d'Orléans prit les rênes du gouvernement. Les vrais amis de ce grand prince désiraient qu'il rassemblât les états-généraux. C'était un moyen infaillible de conserver, d'augmenter même la faveur publique, alors ouvertement déclarée pour lui. Quelques mesures qu'eût prises la nation pour sortir de l'état de crise où les dissipations du règne précédent l'avaient précipitée, on n'aurait pu lui rien imputer. Philippe se prêtait sans effort à cet expédient. Malheureusement les perfides confidens, qui avaient usurpé trop d'empire sur ses pensées, réprouvèrent un projet où leurs intérêts particuliers ne se trouvaient pas. Il fut abandonné.

Alors quelques grands, révoltés du despotisme sous lequel gémissait la France, et ne voyant point de jour à l'ébranler, eurent l'idée d'une

banqueroute entière, qu'ils croyaient propre à tempérer l'excès du pouvoir absolu. La manière dont ils la concevaient était singulière.

Dans leur plan la couronne n'est pas élective, elle n'est pas héréditaire. C'est un fidéi-commis fait par une nation entière à une maison pour en jouir de mâle en mâle, d'aîné en aîné, tant que la famille existera. D'après ce principe, un roi de France ne tient rien de celui auquel il succède. Il arrive à son tour au trône, en vertu du droit que lui donne sa naissance, et nullement par représentation. Dès-lors les engagements de ses prédécesseurs ne le lient pas. La loi primordiale qui lui donne le sceptre veut que la substitution soit pure, franche, libre de toute obligation.

Ces hommes hardis voulaient qu'un édit des plus solennels consacrat aux yeux de l'Europe des maximes qui leur paraissaient incontestables, et les conséquences décisives qu'ils en tiraient. Ils pensaient que la connaissance de ces vérités détournerait les étrangers et les citoyens de prêter leurs capitaux à un gouvernement qui ne pourrait donner aucune solidité à leurs créances. La cour devait dès-lors être réduite à ses revenus. Quelque considérables qu'ils fussent, c'était une nécessité que les caprices des souverains s'arrêtassent; que les entreprises dispendieuses des ministres devinssent moins longues et plus rares; que les favoris et les maîtresses missent quelques bornes à leur insatiable cupidité.

Sans adopter une politique qui leur paraissait devoir mener les princes à la tyrannie, quelques administrateurs opinaient à décharger la couronne de ses dettes, quelle que fût leur origine. Leur cœur ne soutenait pas le cruel spectacle d'une nation aimable, aigrie par les vexations de tous les genres qu'elle avait éprouvées pendant quarante ans, qui succombait sous l'énorme fardeau de sa misère actuelle, qui était désespérée de prévoir que l'avenir, cette grande ressource des infortunés, ne porterait aucun soulagement à ses maux et les aggraverait peut-être. Les créanciers de l'état, qui ne faisaient pas la millième partie des citoyens, qui n'étaient connus la plupart que par leurs rapines, dont les plus honnêtes devaient une partie de leur aisance au fisc, intéressaient moins ces administrateurs. Dans la fâcheuse nécessité d'immoler une partie de la nation à l'autre, c'était les prêteurs qu'ils opinaient à sacrifier.

Le régent, après quelques irrésolutions, se refusa à une violence qu'il jugeait devoir imprimer une tache ineffaçable sur son administration. Il préféra un examen sévère des engagements publics à une banqueroute flétrissante, dont il croyait éviter l'éclat.

Un bureau de révision, établi le 7 décembre 1715, réduisit six cent millions d'effets au porteur à deux cent cinquante millions de billets d'état; et cependant, après cette opération, la dette nationale s'élevait à 2,062,138,001 livres.

L'énormité de ces engagements fit adopter au mois de mars 1716 l'idée d'une chambre de justice, destinée à poursuivre ceux qui avaient causé la misère publique ou qui en avaient profité. Cette inquisition ne fit que mettre au grand jour l'incapacité des ministres qui avaient conduit les finances, les ruses des traitans qui les avaient englouties, la bassesse des courtisans qui vendaient leur crédit à qui voulait l'acheter. Les bons esprits furent affermis par cette nouvelle expérience dans l'horreur qu'ils avaient toujours eue pour un tribunal pareil. Il avilit la dignité du prince qui manque à ses engagements, et met sous les yeux des peuples les vices d'une administration ignorante et corrompue; il anéantit les droits du citoyen, qui ne doit compte de ses actions qu'à la loi; il fait pâlir tous les hommes riches que leur fortune, bien ou mal acquise, désigne à la proscription; il encourage les délateurs qui marquent du doigt à la tyrannie ceux qu'il est avantageux de ruiner; il est composé des sangsues impitoyables qui voient des criminels partout où ils soupçonnent de l'opulence; il épargne des brigands qui savent se mutiler à propos pour dépouiller les âmes honnêtes, défendues seulement par leur innocence; il sacrifie les intérêts du fisc aux fantaisies de quelques favoris avides, débauchés et dissipateurs.

Tous les ressorts de l'état étaient ruinés avant qu'on eût essayé d'une ressource qui portait vi-